

6 octobre/Journée nationale des aidants : Les aidants familiaux attendent des vraies avancées

Aujourd'hui, les aidants sont entre 7,1 et 9,3 millions - et sans doute bien davantage en incluant les aidants de personnes malades - à apporter de l'aide à un membre de leur famille. L'Unaf le rappelle plus que jamais : l'écrasante majorité des situations d'aidance est familiale, plusieurs millions de parents, conjoints, enfants, frères, sœurs... sont également aidants ! A l'aune de la crise démographique, du virage ambulatoire et domiciliaire, il est plus que nécessaire que des politiques publiques à destination des aidants permettent de véritables avancées.

Pour une conciliation facilitée entre les différents temps de vie des aidants familiaux

Selon la DREES, plus de la moitié des aidants doit concilier ce rôle avec une activité professionnelle, une recherche d'emploi ou des études. Pour prévenir leur épuisement, il est important de favoriser leur temps de vie sociale, de loisirs, ainsi que la reconnaissance de leur situation d'aidance. Nombre d'acteurs doivent encore y être sensibilisés.

L'Unaf demande :

- La transposition dans le Code du travail français de la directive européenne 2019/1158 concernant le droit des salariés aidants et parents de demander formellement une formule souple de travail ;
- La mise en place d'un véritable repérage et accompagnement des jeunes aidants au sein du milieu scolaire et universitaire ;
- Le déploiement de solutions de répit adaptées et accessibles sur l'ensemble du territoire.

Une nouvelle génération d'aidants familiaux sursollicités : un besoin urgent de solutions

Réduction des fratries, éloignement géographique, vieillissement de la population vont fortement impacter l'aidance-: tandis que les besoins continuent d'augmenter, le nombre d'aidants, pour une seule et même personne aidée, baisse. Selon la DREES, l'aide apportée a déjà commencé à s'intensifier : elle porte aujourd'hui sur des tâches plus variées et nécessite un investissement plus important. Il est nécessaire, dès à présent, d'améliorer les droits, les dispositifs et le soutien à destination des aidants. En lien avec la Stratégie « Agir pour les aidants » 2023-2027, la Conférence nationale du handicap et la Conférence nationale de l'autonomie doivent être des instances privilégiées à cette fin.

Pour un soutien effectif des aidants tout au long de leur vie

Par leur action, les aidants familiaux permettent des économies considérables à notre système de protection sociale et de santé, mais souvent au détriment de leur propre santé. Les familles ne peuvent pas tout assurer seules : il est nécessaire que des politiques publiques cohérentes et satisfaisantes, assorties du budget nécessaire, viennent articuler solidarité familiale et nationale.

Au sein de sa famille, chacun d'entre nous est susceptible de devenir aidant ou aidé à n'importe quel âge. L'aidance s'apparente à un parcours, les besoins sont évolutifs. La journée nationale des aidants 2026 doit être l'occasion de s'interroger sur les évolutions nécessaires, nationales et locales, afin de faciliter le quotidien de ces millions de personnes.

Outre la défense des intérêts des familles et des aidants familiaux, le réseau Unaf-Udaf-Uraf développe activement des services spécifiques en direction des aidants familiaux : Médiation entre aidants et aidés, soutien aux aidants, information sur les aides et les solutions de répit, Information et soutien aux tuteurs familiaux, Habitat inclusif... Tous ces services sont à retrouver sur : www.pourlesfamilles.fr/etre-aidant/

Contact presse : Laure Mondet lmondet@unaf.fr 01 49 95 36 15

L'Union Nationale des Associations Familiales, institution engagée avec et pour les familles depuis 1945 est l'expert des réalités de vie des familles. Porte-parole officiel des familles auprès des pouvoirs publics, elle représente et soutient les 18,6 millions de familles vivant sur le territoire français et défend leurs intérêts. Pluraliste, elle regroupe

74 mouvements familiaux et près de 6 000 associations familiales d'une grande diversité. Elle anime le réseau des Udaf et Uraf qui mènent des missions de représentation et de services aux familles dans chaque département et dans chaque région. www.unaf.fr